



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi
Présidence de la République
Cabinet du Ministre en charge
du Suivi du Plan Sénégal Émergent

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SÉNÉGAL ÉMERGENT

2014 - 2020



RAPPORT GRAND PUBLIC
2021



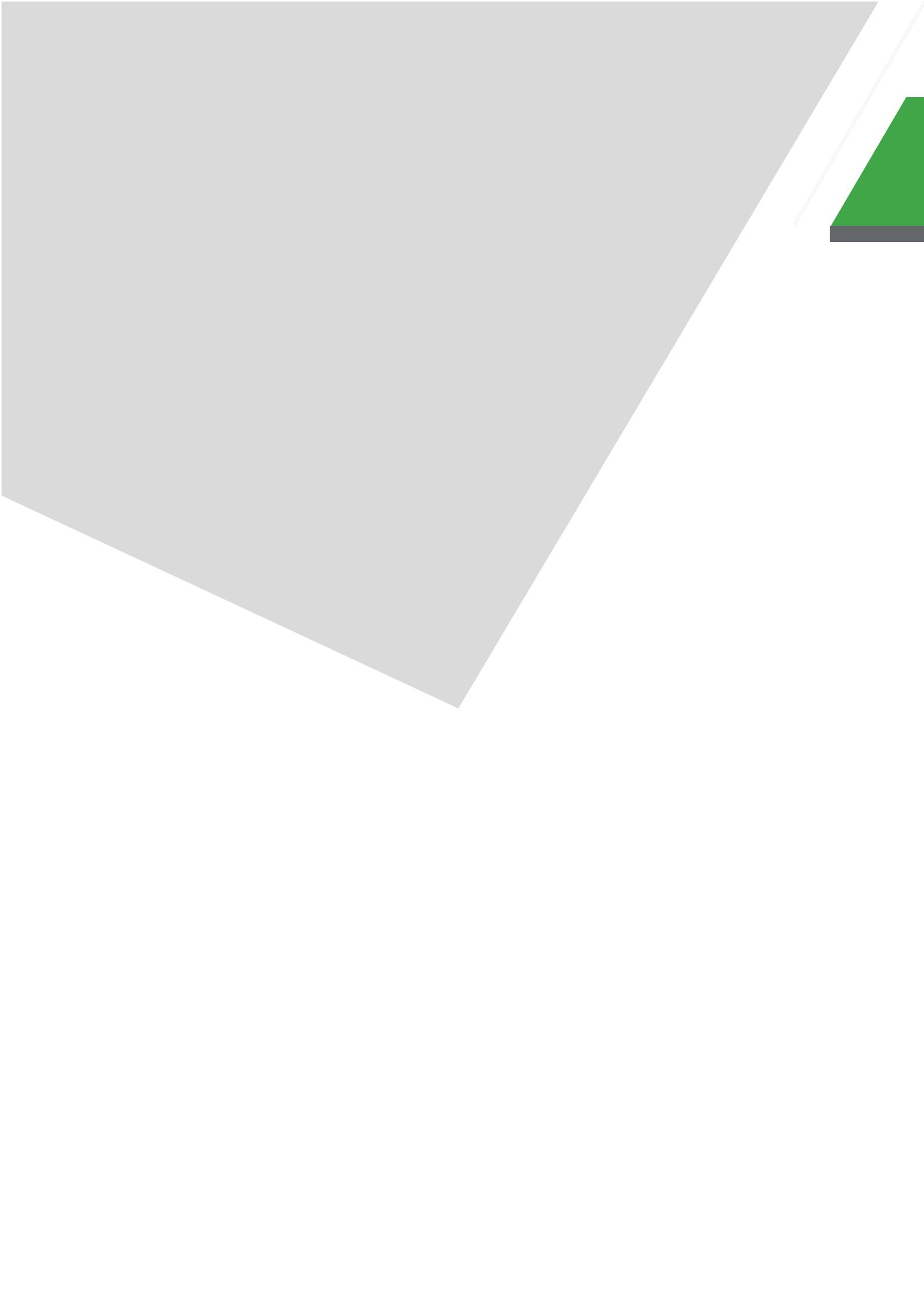


TABLE DES MATIÈRES

1. Préface de Son Excellence Monsieur le Président de la République.....	6
2. Avant-Propos du Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent.....	9
3. Focus bataille clé « Positionnement du Sénégal comme hub logistique régional ».....	10
3.1 Enjeux et objectifs.....	10
3.2 Réalisations.....	10
3.2.2. Focus sur les impacts socio-économiques générés par la bataille clé « Positionnement du Sénégal comme hub logistique régional ».....	11
3.3 Défis à relever.....	11
3.4 Perspectives 2021-2022.....	11
4. Focus bataille clé « Redressement stratégique du secteur de l'électricité »	12
4.1 Enjeux et objectifs.....	12
4.2 Réalisations.....	12
4.3 Défis à relever.....	16
4.4 Perspectives 2021-2022.....	16
5. « Promotion de l'agriculture commerciale et Modernisation de l'agriculture familiale ».....	17
5.1 Enjeux et objectifs.....	17
5.2 Réalisations.....	17
5.3 Défis à relever.....	22
5.4 Perspectives 2021-2022.....	22
6. Focus bataille clé « Pleine exploitation des ressources minières ».....	23
6.1 Enjeux et objectifs.....	23
6.2 Réalisations.....	23
6.3 Défis à relever.....	24
6.4 Focus sur les impacts socio-économiques générés par la bataille clé « Pleine exploitation des ressources minières »	24
6.5 Perspectives 2021-2022.....	25

7. Focus bataille clé « Hub Industriel Régional ».....	26
7.1 Enjeux et objectifs.....	26
7.2 Réalisations.....	26
7.3 Défis à relever.....	29
7.4 Perspectives 2021-2022.....	29
8. Focus bataille clé « Positionnement du Sénégal comme Hub Multi-Services ».....	30
8.1 Enjeux et objectifs.....	30
8.2 Perspectives 2021-2022.....	30
8.3 Défis à relever.....	33
8.4 Perspectives 2021-2022.....	33
9. Focus bataille clé « Modernisation graduelle de l'économie sociale ».....	34
9.1 Enjeux et objectifs.....	34
9.2 Réalisations.....	34
9.3 Défis à relever.....	35
9.4 Perspectives 2021-2022.....	35
10. Focus bataille clé « Développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction »	36
10.1 Enjeux et objectifs.....	36
10.2 Réalisations.....	36
10.3 Défis à relever.....	38
10.4 Perspectives 2021-2022.....	38
11. Focus catalyseur « Capital Humain ».....	39
11.1 Enjeux et objectifs.....	39
11.2 Réalisations.....	39
11.3 Défis à relever.....	40
11.4 Perspectives 2021-2022.....	40

12. Focus catalyseur « Environnement des affaires ».....	41
12.1 Enjeux et objectifs.....	41
12.2 Réalisations.....	41
12.3 Défis à relever.....	43
12.4 Perspectives 2021-2022.....	44
13. Focus catalyseur « Renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat ».....	45
13.1 Enjeux et objectifs.....	45
13.2 Réalisations.....	45
13.3 Défis à relever.....	47
13.4 Perspectives 2021-2022.....	47
14. Focus catalyseur « Financement de l'économie ».....	48
14.1 Enjeux et objectifs.....	48
14.2 Réalisations.....	48
14.3 Défis à relever.....	49
14.4 Perspectives 2021-2022.....	49
15. Conclusion du Directeur Général du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent.....	50



1 ★

**PRÉFACE DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Le monde est en proie, aujourd’hui, à de profondes mutations. Dans la transition que nous vivons entre un monde qui disparaît et un autre à réinventer, l’action publique fait face à une grande équation : satisfaire les attentes grandissantes des populations tout en étant, dans le même temps, confronté à une réduction des moyens de l’Etat. Anticipant sur les défis inhérents à la gouvernance mais aussi aux chocs extérieurs et soucieux de coller à ce bon mot devenu vérité universelle disant : « gouverner c’est prévoir », nous avions, dès 2014, entrepris de doter notre pays d’un plan stratégique à l’horizon 2035.

Le Plan Sénégal Emergent, fruit d’un travail de longue haleine effectué par de hauts cadres de notre pays, en relation avec des partenaires techniques extérieurs, a su, dès sa phase d’amorçage, mettre en cohérence les orientations et défis urgents du Sénégal dans un monde en transformation. La cohérence consiste en la transformation structurelle de l’économie avec des bases de croissance plus élargies passant du couple composé des services financiers et du numérique à un cercle vertueux alliant plusieurs moteurs notamment l’agriculture, le tourisme, les mines, l’énergie, les infrastructures, l’habitat.

Le PSE obéit aussi à un impératif de convergence économique. En effet, n’étant soumis qu’à notre propre mouvement vers le mieux-être de nos concitoyens, nous n’avons certes aucun pays à rattraper. Toutefois, notre obligation est d’œuvrer à rapprocher nos standards de gouvernance et de performance des références internationales. Ce plan adossé à une vision et articulé autour d’objectifs prioritaires est en train de redessiner le visage de notre beau pays. L’ambition demeure la construction d’un Sénégal nouveau fort de progrès économiques, de justice et de renforcement de l’Etat de droit.

Dans cette perspective, le marqueur de mon action, depuis 2012, se résume à une préoccupation constante pour les couches vulnérables affaiblies par le creusement des inégalités.

Durant la première phase, nous nous sommes ainsi attelés à redresser les finances publiques, à restructurer l’économie, à renforcer nos capacités budgétaires et à engager des investissements structurants. Les mesures prises dans ce sens ont permis de nous attaquer aux problématiques liées à notre appareil productif. Il nous fallait produire plus dans les domaines agricole, minier, infrastructurel, énergétique pour générer un triplement de la croissance. A titre illustratif, l’année 2020 est marquée par des productions records de céréales et d’arachide. Le secteur minier qui est devenu un véritable moteur d’exportation pour avoir rapporté 790,8 milliards FCFA de devises en 2019. Le secteur des infrastructures a enregistré des réalisations d’envergure dans la période 2012-2019, notamment dans le volet routier et autoroutier avec la livraison des autoroutes Diamniadio-AIBD, AIBD-Thiès-Mbour, ou Thiès-Touba, qui ont permis d’atteindre un linéaire d’autoroutes de 233 km à fin 2019 contre 35 en 2012.

Dans le secteur de l’énergie, la puissance installée est passée de 573 MW en 2012, à 1 206 MW en 2019 et enfin 1 529 MW en 2020. Cette série de performances a eu pour effet d’accélérer notre élan vers plus d’équité territoriale et d’inclusion sociale. Nous avons voulu que les services sociaux de base soient accessibles dans nos villes et nos villages les plus reculés et avons tenu à ce que nos concitoyens aient les moyens de participer à la vie en société. La CMU, les Bourses familiales, le PUDC, Promovilles, entre autres programmes, ont eu pour effet la valorisation du capital humain par le développement des aptitudes de nos concitoyens et du potentiel de nos territoires, en connectant plus et mieux nos lieux de vie. La mise en œuvre de cette feuille de route a permis, dans la dernière décennie, de tripler le taux de croissance qui était de moins de 2% à la fin des années 2000. Nous avons ainsi pu donner aux populations davantage accès à l’éducation, au savoir, aux formations qualifiantes, aux soins de santé. Nous avons aussi pu réaliser de nouvelles infrastructures de transport et augmenter notre capacité énergétique.

Le quinquennat que j’ai entamé, il y a deux ans, porte le sceau du mieux vivre. La mise en œuvre du PAP II devait en être la boussole. Si la conduite des projets et réformes phares, en 2020, montre de bons résultats obtenus dans différents secteurs, malgré l’impact de la pandémie de Covid-19, il faut souligner que ces résultats découlant de la capacité de résilience de notre économie auraient pu être meilleurs sans ce coup de frein mondial aux dynamiques économiques. Afin d’engager la relance face à cette nouvelle donne prélude à un nouvel ordre mondial que j’appelle de mes vœux, nous avons élaboré un plan d’actions prioritaires ajusté et accéléré ou PAP 2A. Cet ajustement est bâti autour d’une volonté forte de recentrage de nos priorités pour atteindre les objectifs cruciaux de souveraineté alimentaire, sanitaire et pharmaceutique. Il s’agit de maintenir le cap de l’émergence déjà tracé pour réaliser un développement endogène, porté par un secteur privé national fort.

Mon combat reste plus que jamais d’augmenter le champ des possibles afin que dans le Sénégal de demain il fasse mieux vivre, qu’à tous l’espoir soit permis, que pour tous le futur soit désirable.

S.E Macky SALL



2

AVANT-PROPOS DU MINISTRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN CHARGE DU SUIVI DU PLAN SÉNÉGAL EMERGENT

En 2014, Son Excellence Monsieur le Président de la République lançait le Plan Sénégal Emergent pour la transformation de l'économie et l'accélération de la croissance afin qu'en 2035 le Sénégal entre dans une ère nouvelle d'émergence.

Par émergence, nous entendons : une population instruite et bien formée, une meilleure qualité de vie, la stabilité et la démocratie, la bonne gouvernance et l'aménagement dynamique et équilibré du territoire.

Sur la période 2014 – 2019 (PAP I) puis 2019 -2023 (PAP II), le PSE sert ainsi de cadre de référence à l'action de l'Etat et des partenaires au développement.

Sa particularité et sa puissance résident dans une vision sur le long terme pour inscrire le Sénégal dans une dynamique de croissance accélérée. Sa mise en œuvre repose sur un dialogue permanent. Ce document bilan, préparé par le Bureau Opérationnel de Suivi (BOS), a pour objectif de nourrir ce dialogue en livrant l'information aux parties prenantes et, plus largement, aux citoyens.

En effet, il comporte des informations sur les secteurs stratégiques moteurs de l'émergence. Il s'agit du positionnement du Sénégal comme hub logistique régional, du redressement stratégique du secteur de l'électricité, de la modernisation graduelle de l'économie sociale, la promotion de l'agriculture commerciale et la modernisation de l'agriculture familiale, du positionnement du Sénégal comme Hub Multi-Services, du renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat, de la bataille pour la pleine exploitation des ressources minières.

Abdou Karim FOFANA



3★

FOCUS BATAILLE CLÉ « POSITIONNEMENT DU SÉNÉGAL COMME HUB LOGISTIQUE RÉGIONAL »

3.1 Enjeux et objectifs

Il s'agit avec la bataille clé « Positionnement du Sénégal comme Hub logistique régional » de :

- Renforcer le positionnement du Sénégal comme un point d'entrée privilégié du transit vers la sous-région ;
- D'assurer la fluidité et la performance des circuits logistiques internes pour notamment accompagner la dynamique industrielle ;
- De favoriser le désenclavement des territoires et la desserte optimale des pôles économiques.

- Réception des navires de la phase 2 du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP 2) et de la batterie de drague

Pour le volet ferroviaire

- Réception des travaux de la 1ère phase du Train Express Régional (Diamniadio – AIBD).

• Réalisations pour l'année 2020

- Achèvement de 3 autoponts à Dakar (Saint Lazar, Cité Keur Gorgui, Rond-Point Yoff) ;
- Travaux de la VDN 2 réalisés à 88 % ;
- Travaux du pont de Foundiougne réalisés à 84%.

3.2 Réalisations

• 3.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Indicateur clé	2014	2019	2020	Cumul à Fin 2020
Kilomètres d'Autoroutes réalisés	35	233	233	233
Kilomètres de rails standards livrés	0	38	38	38
Tirant d'eau (en mètre)	11	13	13	13

• Réalisations 2014 – 2019 :

Pour le volet routier et autoroutier :

- Livraison de l'autoroute Diamniadio - AIBD – Sindia (36 km)
- Livraison du tronçon d'autoroute Sindia- Mbour (20 km)
- Livraison de l'autoroute AIBD-Thiès-Touba (131 km)
- Livraison de la RN6 Ziguinchor-Tanaff ;
- Livraison du pont de l'Emergence ;
- Livraison de la VDN 3 (Golf Club – Tivaouane Peulh).

Pour le volet maritime et portuaire

- Réception des travaux de la phase 1 du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP 1) ;

Pour le volet maritime et portuaire

- Achèvement des travaux du port de pêche de Boudody (Ziguinchor) ;
- Travaux du Terminal Pétrolier du port de Foundiougne Ndakhonga achevés à 96% ;
- Signature de l'avenant au contrat de concession entre SN PAD et DP World pour le port Multifonctions de Ndayane.

Pour le volet ferroviaire

- Travaux de la phase 1 du TER réalisés à 95% ;
- Début des activités préparatoires pour la phase 2 du TER.



• 3.2.2. Focus sur les impacts socio-économiques générés par la bataille clé « Positionnement du Sénégal comme hub logistique régional »

Trafic global au Port de Dakar : 19 551 914 tonnes en 2019, soit +29% qu'en 2015

- Débarquements : 15 348 394 tonnes (+36%)
- Embarquements : 4 203 520 tonnes (7%)
- Transit global : 2 605 009 tonnes (+15%)
- Transit malien : 2 511 336 tonnes (+14%)
- Autres : 93 673 tonnes
- Trafic EVP : 695 698 (+31%)
- Trafic véhicules : 98 926
 - Camions : 11 648
 - Véhicules légers : 87 278

3.4 Perspectives 2021-2022

- Mise en service commerciale de la phase 1 du TER ;
- Démarrage des travaux du Port Multifonctions de Ndayane ;
- Réception des travaux et mise en exploitation du Port de Foundiougne Ndakhonga ;
- Réception et mise en service commerciale de la phase 1 du Port minéralier et Vraquier de Bargny ;
- Lancement des travaux de l'Autoroute Mbour-Fatick-Kaolack ;
- Réception des autoponts de Lobatt Fall, et Marsassoum ;
- Finalisation de la RN 2 Ndioum-Ourossogui-Bakel ;
- Achèvement des travaux du Pont de Foundiougne ;
- Finalisation des travaux de la VDN 2 ;
- Sélection de l'opérateur BRT en 2021 et finalisation des travaux du BRT en 2022.

3.3 Défis à relever

- Diligerter la mobilisation des ressources financières publiques nécessaires à l'exécution des projets ;
- Accélérer le processus de mobilisation des financements extérieurs avec les partenaires au développement ;
- Définir le mode de gestion et d'exploitation des infrastructures (notamment portuaires) ;
- Mettre en place un comité de suivi de Haut Niveau pour la coordination et le suivi des projets d'infrastructures prioritaires.

4

FOCUS BATAILLE CLÉ « REDRESSEMENT STRATÉGIQUE DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ »

4.1

ENJEUX ET OBJECTIFS

Il s'agit avec la bataille clé « Redressement stratégique du secteur de l'électricité » :

- De fournir une énergie fiable, suffisante (>1500 MW) et à moindre coût (60 à 80 FCFA/kWh);
- D'étendre le réseau électrique à l'ensemble de la population (rurale, urbaine).

4.2

RÉALISATIONS

4.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Indicateur clé	2012	2019	2020
Puissance installée (méga watts)	573	1206	1529
Énergie renouvelable (méga watts)	00	220	220
Taux d'électrification rurale (%)	24	53,9	ND

• Réalisations 2014 – 2019 :

4 231 villages électrifiés en 2019 contre 1 648 en 2012 ;

- Première tranche du projet de centrale éolienne Taïba Ndiaye bouclée en 2019 ;
- Construction des centrales solaires (Santhiou Mékhé 30 MW, Merina Dakha 30 MW, Kahone 20 MW, Sakal 20 MW, Diass 25MW, Bokhol 20 MW, Malicounda 22 MW) ;
- Lancement du projet de barrage hydroélectrique à Sambangalou (OMVG).

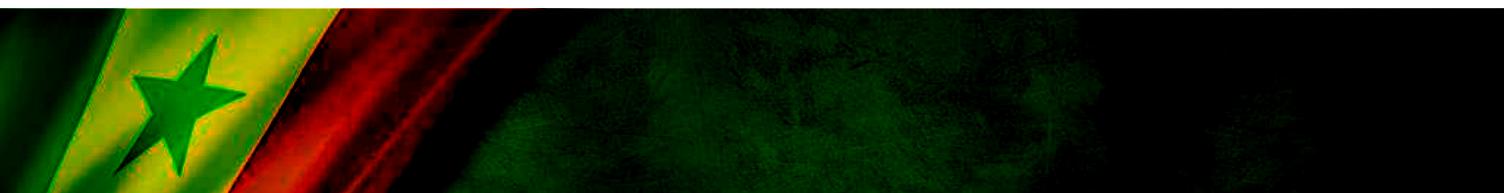
• Réalisations pour l'année 2020 :

Lancement du projet de centrale à gaz (Cap des Biches – West Africa Energy) pour 300 MW de puissance ;

- Renforcement du réseau de transport et de distribution d'électricité avec 8 lignes en cours de construction.

Villages électrifiés et Ménages raccordés en milieu rural (2020)

- Dagana-Podor-St Louis : 374 villages électrifiés, 13 366 ménages raccordés
- Louga-Linguère-Kébémer : 444 villages électrifiés, 10 338 ménages raccordés
- Kaolack-Nioro-Fatick-Gossas : 20 villages électrifiés, 1 767 ménages raccordés
- Kaffrine-Tambacounda-Kédougou : 394 villages électrifiés, 13 551 ménages raccordés
- Mbour villages : 71 villages électrifiés, 8 887 ménages raccordés



4.2.2. Focus sur les impacts socioéconomiques générés par la bataille clé « redressement stratégique de l'électricité »

• Justification de l'étude

- L'énergie est un des prérequis de la réussite du PSE
- Valeur ajoutée : 138,1 milliards FCFA en 2019, soit 1,5% du PIB contre 0,9% en 2014
- Mise en œuvre du Programme National d'Urgence d'Electrification Rurale (PNUER)
- Création d'activités économiques nouvelles et accroissement de la productivité

• Problématiques

- Amélioration des conditions de vie et du confort des populations locales
- Meilleure conservation des produits pharmaceutiques et alimentaires, augmentation de la durée de fourniture de l'électricité
- Amélioration du taux d'alphabétisation
- Amélioration du niveau des revenus des ménages et création d'activités génératrices de revenus

• Objectifs de l'étude

- Objectif global
- Evaluer l'impact de l'accès à l'électricité sur le bien-être et le capital humain (santé et éducation) des enfants
- Objectifs spécifiques
- Bien-être
- Indice de bien-être
- Éducation
- Taux de non-scolarisation des enfants
- Santé :
- Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans

• Méthodologie

- Méthode d'appariement des scores de propension qui consiste à apparter des ménages ayant accès à l'électricité chez eux et ceux n'en ayant pas et présentant les mêmes caractéristiques socio-économiques
- Données utilisées : base de l'enquête démographique et de santé (EDS)
- L'échantillon a été divisé en deux (2) groupes. Le groupe de traitement est constitué des ménages ayant accès à l'électricité. Les ménages n'ayant pas accès à l'électricité constituent le groupe de contrôle (contrefactuel).



Principaux Résultats

- L'accès à l'électricité explique :
- 75,9% de l'amélioration du bien-être des ménages ;
- 23,6% de la baisse du taux d'enfants non – inscrits (de l'éducation) ;
- 64,1% de l'amélioration de la santé du taux d'enfants souffrant de retard pondéral ;
- L'impact affecte l'accumulation de capital humain et la productivité future des travailleurs, d'où la nécessité de renforcer l'accès à l'électricité pour atteindre les objectifs de l'émergence.
- L'impact de l'électricité est plus important au niveau des régions en proximité du littoral (Dakar, Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor)
- Dans les régions de Diourbel, Kaffrine, Louga et Matam, il faudra tenir compte de la formation des « Daaras » très développée dans ces zones dans l'offre d'éducation
- Le renforcement du niveau d'études des chefs de ménages permet d'améliorer l'efficacité des politiques d'électrification. En effet, l'impact sur la santé et l'éducation des enfants est plus important chez les ménages dirigés par des chefs avec un niveau d'études élevé.



4.3 DÉFIS À RELEVER

- Résiliation des contrats de concessionnaires d'électrification rurale non performants ;
- Mise en service des 2ème et 3ème tranches de Taïba Ndiaye (experts étrangers requis).

4.4 PERSPECTIVES 2021-2022

- Entrée en vigueur du Compact 2 avec le Millenium Challenge Corporation. Ce programme est le fruit de l'accord signé entre les États-Unis d'Amérique et le Sénégal pour 550 millions de dollars auxquels s'ajoutent 50 millions de dollars US de contribution du gouvernement du Sénégal. Ce compact est constitué de trois principaux projets :

- Le projet « transport » portant sur la modernisation et le renforcement du réseau SENELEC ;
- Le projet « accès » d'accroissement de l'accès à l'électricité en milieu rural et péri-urbain ;
- Le projet « réforme » portant sur le renforcement des capacités du secteur électrique.



5★

PROMOTION DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE ET MODERNISATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE »

5.1

ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA BATAILLE CLÉ

L'ambition de la bataille clé « Promotion de l'agriculture commerciale et Modernisation de l'agriculture familiale » est :

- De réduire la dépendance alimentaire sur les céréales ;
- De faire de l'agriculture un moteur d'exportations puissant et stable ; et
- De maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale.



5.2

RÉALISATIONS

Indicateur clé	2012	2014	2019	2020
Corridors Céréaliers				
Production de riz (tonnes)	469 648	551 029	1 155 730	1 349 723
Production de mil (tonnes)	662 614	408 993	807 044	1 144 755
Production de maïs (tonnes)	238 423	178 732	530 705	761 833
Production d'arachides (tonnes)	692 572	—	1 432 086	1 797 458
Agriculture à haute valeur ajoutée - Horticulture				
Exportations de fruits et légumes (tonnes)	56 778	85 000	108 000	113 318
Production d'oignon (tonnes)	210 000	245 000	444 871	412 305
Agriculture à haute valeur ajoutée - Elevage				
Production de lait cru (millions litres)	202	218	265	256
Production de viande de volaille industrielle (tonnes)	39 843	43 790	89 982	77 870
Production d'œufs de consommation (millions unités)	548	631	829	868
Aquaculture				
Production aquacole (tonnes)	371	1 095	1055	1100

• Réalisations 2014 – 2019 :

Corridors céréaliers :

- Travaux d'aménagement portant sur 48 443 ha dont 13 311 ha de nouveaux aménagements
- Amélioration de la maîtrise de l'eau avec l'acquisition de 1 258 Groupes Moto Pompes et l'équipement de 10 stations de pompage
- Amélioration de la mécanisation : 1 032 tracteurs et 80 moissonneuses batteuses
- Amélioration de la transformation : 50 rizeries installées dans la Vallée du Fleuve Sénégal contre 26 en 2012 et installation d'une rizerie à Anambé
- Amélioration des conditions de stockage : réalisation de 113 magasins d'une capacité de 32 350 tonnes et 110 tentes bâchées.

Horticulture

- Augmentation de la quantité des semences subventionnées : 20 000 tonnes en 2019 contre 400 tonnes en 2012 ;
- Augmentation de la quantité des engrains subventionnés : 17 600 tonnes en 2019 contre 10 000 tonnes en 2014 ;
- Réalisation de 307 fermes Naatangué par l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) ;
- Sécurisation de 63 218 ha de surface agricole par le Programme de développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness (PDIDAS) ;
- Renouvellement du parc de matériel agricole subventionné à hauteur de 70% ;
- Amélioration de la mise en marché des produits horticoles grâce au gel planifié des importations

et à la création de plateformes multi-acteurs au niveau des zones de production.

Elevage

- Importation de 2 267 bovins et 173 caprins à haut potentiel laitier (partenariat entre le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA) et l'Association nationale pour l'Intensification de la Production laitière (ANIPL)) ;
- Construction/réhabilitation de 17 centres de collecte ;
- Installation de deux (02) plateformes laitières solaires ;
- Mise à disposition des professionnels de matériel ;
- Construction de magasins de stockage d'aliments de bétail ;
- Démarrage des travaux de construction du centre de formation de référence en aviculture dans le cadre du Programme de Formation Professionnelle pour l'emploi et la compétitivité (FPEC) ;
- Certification de 357 apprenants aux métiers de l'aviculture suite à l'élaboration de programmes de formation pour six (6) métiers de l'aviculture selon l'approche par compétence (APC).

Aquaculture

- Réalisation de Pôles aquacoles dans les régions de Sédhiou et Matam ;
- Crédit d'une société privée dénommée « Aquapôle », filiale du FONSIS dotée d'un capital de 100 millions FCFA, pour la mise en place de fermes industrielles marines et continentales d'une capacité annuelle de 10 000 tonnes.



• Réalisations 2020 :

Corridor céréalier :

- Accroissement des superficies cultivées en céréales de 16% par rapport à 2019 soit 2 003 957 ha dont Mil (51,1%), Riz (20,4%), Maïs (14,4%) ;
- Augmentation des superficies de riz de 37% par rapport aux 5 dernières années ;
- Mise en place de 10 000 tonnes de semences de riz et 2 911 tonnes de semences de maïs ;
- Mise à disposition de matériels agricoles, notamment 65 unités de traction animale et 49 unités motorisées ;
- Traitement par la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) de 110 sites d'une superficie de 22 095 ha sur 97 246 ha prospectés.



Horticulture

- Mise à disposition de 11 967 tonnes de semences subventionnées à 50% (soit un montant de 6,5 Milliards FCFA) ;
- Mise à disposition de 14 920 tonnes d'engrais subventionnées à 50% (soit un montant de 2,6 Milliards FCFA) ;
- Réalisation de 114 fermes agricoles Naatangué par l'ANIDA soit un cumul total de 421 fermes depuis 2014;
- Sécurisation de 9 782 ha de surfaces agricoles soit un cumul total de 73 000 de terres sécurisées par le PDIDAS depuis 2017 ;
- Renforcement du débit du Ngalam de 9 à 17m/s grâce aux aménagements réalisés par le PDIDAS ;
- 1 815 ha aménagés par le PDIDAS dont 60 ha en production.

Elevage

- Mise à disposition d'équipements de collecte et de conservation du lait aux professionnels par le MEPA ;
- Lancement de la 3ème opération d'importation d'animaux à haut potentiel laitier dans le cadre du partenariat MEPA / ANIPL ;
- Certificat de 56 apprenants soit un effectif global de 413 certifiés depuis le début du Programme « FPEC ».

Aquaculture

- Réhabilitation des éclosseries de Fatick, Matam, Kolda et Richard Toll pour augmenter leur capacité de production ;
- Production de 1 955 942 alevins ;
- Prospection technique de 343 sites ;
- Démarrage de la fabrique d'aliments de Bona ;
- Empoissonnement de 164 sites.

Productivité

Amélioration des rendements du riz paddy qui passent de 600 kg/ha à 1 200 kg/ha pour le pluvial et à 4 500 kg/ha pour les bas-fonds

- Amélioration du rendement de l'oignon qui passe de 21 000 kg/ha à 25 000 kg/ha
- Amélioration du rendement de la pomme de terre qui passe de 23 000 kg/ha à 27 000 kg/ha

Productions

- Décuplement de la production de pomme de terre
- Triplement de la production de riz paddy
- Doublement des productions d'oignon et de viande de volaille industrielle
- Doublement des exportations de fruits et légumes qui ont atteint une valeur de 77 milliards FCFA en 2019 (*Source : Direction de l'Horticulture*)
- Couverture de la demande nationale de 9 mois pour la pomme de terre et 8 mois pour la pomme de terre (*Source : Agence de régulation des marchés*)
- Chiffre d'affaires généré par la chaîne de valeur avicole sénégalaise estimé à 344 milliards de FCFA et la création de 50 000 emplois directs et indirects en milieu urbain et péri-urbain (*Source : Ministère de l'Elevage et des Productions animales*).

5.2.1 Focus sur les impacts socioéconomiques générés par la bataille clé « Promotion de l'agriculture commerciale et Modernisation de l'agriculture familiale »

Encadré 1 : étude d'impact de la restructuration de la filière arachide (2020)

- Effets directs

- Industries de fabrication de corps gras alimentaires : contribution au PIB de 0,6%
- Valeur ajoutée des industries de corps gras alimentaires : 118,0 milliards FCFA en 2019 (+ 50,2 milliards FCFA par rapport à 2014)
- Emploi : 60% de la population rurale
- Quatrième produit d'exportation du Sénégal
- Exportations de produits arachidières : 111,5 milliards FCFA en 2019 contre 29,1 milliards FCFA en 2014 (+ 82,4 milliards FCFA)
- Entreprises de fabrication de corps gras alimentaires (2018)
 - Production : 57,6 milliards FCFA en 2018
 - Ventes de produits fabriqués : 41,4 milliards FCFA
 - Hausse du chiffres d'affaires : 42,2 milliards FCFA
 - Hausse des salaires versés : 7,3 milliards FCFA
 - Hausse de la production de tourteaux
- Définir le mode de gestion et d'exploitation des infrastructures commerciales livrées ;
- Structurer et réguler la filière de la distribution (notamment le commerce de détail) ;
- Accélérer la création des infrastructures de stockage et de distribution pour soutenir la production agricole.

- Effets indirects

- Baisse du prix de l'aliment de bétail
- Hausse des taxes indirectes
- Hausse de l'activité de logistique (manutention et transport)
- Hausse de la demande de services liée à la hausse de la production

- Impacts

- Phase 1 du PSE : prix passant de 210 à 250 FCFA/kg sans taxe à l'export
- Production d'arachide : 382 milliards FCFA
 - 339 milliards FCFA de revenus pour les producteurs
 - 46 milliards FCFA de revenus pour la fane (12% de la valeur de la production d'arachide)
 - Revenus des intermédiaires de la filière : 43,9 milliards FCFA en 2014 contre 81,3 milliards FCFA en 2017
- Phase 2 du PSE : Prix à 250 FCFA avec taxe de 30 FCFA par kg exporté
- Exportations : hausse de 50,1% en moyenne annuelle
 - Solde de l'Etat : hausse de 3,2% en moyenne par an
 - Emplois : stable dans les industries formelles de transformation d'huile.

Recommandations

- Prix au producteur : Maintien du prix à 250 FCFA/kg
- Taxe à l'export : Ne pas dépasser 35 FCFA/kg
- CNIA : Redynamisation du CNIA pour assurer sa viabilité et son autonomie à travers un désengagement progressif de l'État
- Capital semencier & mécanisation : Création d'un Fonds d'Équipement Rural (FER) en réinjectant des recettes issues de la taxe dans la reconstitution du capital semencier, l'acquisition d'intrants, de matériels agricoles et le soutien à la SONACOS.
 - Production : Accroître la production de l'arachide
 - Réaliser une étude d'impact de l'utilisation des semences certifiées



- **Effets directs**

- Lait brut : 27% de la production de l'élevage
- Valeur ajoutée de l'élevage : 462,7 milliards FCFA en 2019 (+ 99,7 milliards FCFA par rapport à 2014), soit 3,7% du PIB
- Emploi : 350 000 ménages pratiquent l'élevage
- Importations de produits laitiers : 40,7 milliards FCFA en 2019 contre 43,9 milliards FCFA en 2014 (- 3,2 milliards FCFA)
- Entreprises de fabrication de produits laitiers
- Production des laiteries formelles : 69,3 milliards FCFA en 2017
- Production des laiteries informelles : 17,6 milliards FCFA en 2017
- Valeur ajoutée : 13,2 milliards FCFA (+68,5%)
- Ventes de produits fabriqués : 41,4 milliards FCFA en 2018
- Hausse du chiffres d'affaires : 42,2 milliards FCFA en 2018
- Hausse des salaires versés : 7,6 milliards FCFA en 2018
- Hausse de la production de cuirs et peaux

- **Effets indirects**

- Baisse du prix des produits laitiers
- Hausse des taxes indirectes
- Hausse de l'activité de logistique (manutention et transport)
- Hausse de la demande de services liée à la hausse de la production

Recommandations

- Incorporation de 20% du lait local dans les produits laitiers ;
- Abattement fiscal aux entreprises ayant incorporé 20% de lait local dans leurs produits ;
- Création d'un fonds pour l'amorçage estimé à 20 milliards FCFA sur 5 ans et d'un second fonds pour la mise en place de centres de collecte estimé à 2 milliards FCFA ;
- Mise en place d'un comité technique chargé de la gouvernance qui devra permettre d'assurer le suivi, la transparence et l'évaluation des impacts.

5.3 DÉFIS À RELEVER

• Corridors céréaliers

- Disponibilité d'aménagements hydroagricoles dotés de système de drainage fonctionnel ;
- Forte pression phytosanitaire et invasion de bio-agresseurs (oiseaux, rats, piqueurs-suceurs) ;
- Accès au crédit pour les producteurs de riz pluvial.

• Horticulture

- Réduction des pertes post – récoltes liées à la faiblesse des infrastructures de conservation (traitement, conditionnement, chambre froide, abri séchoir) ;
- Manque de réseaux de distribution et d'industrie de transformation ;
- Accès aux intrants de qualité et équipements modernes des exploitations.



• Elevage

- Attract des investissements privés grâce à un environnement réglementaire et fiscal favorable ;
- Meilleure maîtrise de l'alimentation du cheptel grâce au développement des cultures fourragères en lien avec l'accès au foncier ;
- Maîtrise de la situation zoothérapeutique, notamment les maladies affectant la filière avicole.

• Aquaculture

- Mise en place d'un environnement réglementaire et fiscal favorable à l'investissement privé dans l'Aquaculture ;
- Disponibilité d'alevins et d'aliments de poisson.

5.4 PERSPECTIVES 2021-2022

• Corridors céréaliers

- Production de 1 517 500 tonnes de riz ;
- Production d'au moins 800 000 tonnes de maïs ;
- Production d'au moins 1 200 000 tonnes de mil.

• Horticulture

- Reconstitution du capital semencier pour disposer d'un stock semencier de qualité et faire face à la dégénérescence des variétés ;
- Exportation de 160 851 tonnes de fruits et légumes ;
- Production de 560 000 tonnes d'oignon ;
- Production de 178 175 tonnes de pommes de terre.

• Elevage

- Mise en œuvre du plan de relance de l'aviculture ;
- Mise en service des centres de formation en aviculture ;
- Certification de 148 apprenants en formation ;
- Adoption de mesures incitatives pour favoriser le développement de la filière laitière à travers l'augmentation de l'incorporation du lait local par les transformateurs ;
- Importation de 1 400 animaux à haut potentiel laitier ;
- Production de 260 millions litres de lait ;
- Production de 90 000 tonnes de viande de volaille industrielle ;
- Production de 1,25 milliard d'œufs de consommation.

• Aquaculture

- Démarrage des activités de « Aquapole » ;
- Mise en place d'une ligne de garantie de 500 millions FCFA pour accompagner les réseaux de producteurs aquacoles ;
- Réalisation d'un projet test d'élevage de maigre commun en mer et d'un pôle à Matam ;
- Mise en service de la fabrique d'aliment de Ndiar.

6

FOCUS BATAILLE CLÉ « PLEINE EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES »

6.1 ENJEUX & OBJECTIFS

Il s'agit avec la bataille clé « Pleine exploitation des ressources minières » :

- D'améliorer le rendement des activités extractives ;
- D'attirer des investisseurs nationaux et étrangers ;
- De garantir une production nationale capable de générer des richesses et créer des emplois durables



6.2 RÉALISATIONS

6.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Indicateur clé	2012	2019	2020
Production de zircon (tonnes)	0	74 237	85 060
Production d'or (tonnes)	6,67	11,67	12,37
Production de phosphates /fertilisants (tonnes)	1,1 Millions	1,7 Millions	2,4 Millions

Réalisations pour la période 2014 – 2019 :

- Adoption du Code Minier (Loi n°2016-32 du 08 novembre);
- Le développement de la filière phosphate, grâce notamment à l'exploitation des gisements de phosphate de Matam et la production d'engrais ;
- La promotion de la mine artisanale, pour en faire une véritable opportunité de développement social et économique ;
- La construction d'un port minéralier à Bargny ;
- La réhabilitation de lignes de chemins de fer.

Réalisations pour l'année 2020 :

- Production de Zircon de Diogo (GCO) évaluée à 104% de la cible définie pour 2020. Impact social important avec 720 emplois directs créés dont 45 postes tenus par des ressortissants étrangers ;
- Surproduction de Zircon et d'Or comparé aux cibles de 2020.



RECETTES DE L'EXPLOITATION MINIÈRE

- 1. Production d'or : 375,7 milliards FCFA en 2019, contre 350,7 milliards FCFA en 2018 comparé à 182,7 milliards FCFA en 2014 (source ANSD) ;**
- 2. Production de zircon : 61,2 milliards FCFA en 2019, contre 57,7 milliards FCFA en 2018 comparé à 3,9 milliards FCFA en 2014 ;**
- 3. Production de phosphates : 219,1 milliards FCFA en 2019, contre 199,4 milliards FCFA en 2018 comparé à 69,3 milliards FCFA en 2014.**

6.3

DÉFIS À RELEVER

Les lenteurs dans l'évolution des projets d'exploration dues à la pandémie Covid-19 devront être adressées.
(blocages de plusieurs processus de levée de fonds).

6.4

FOCUS SUR LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉS PAR LA BATAILLE CLÉ « PLEINE EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIÈRES »

Résultats attendus :

- Document de cadrage du projet phare validant le périmètre et le contenu du projet (objectifs, activités clés, réformes prioritaires, liste des acteurs clés, etc.) ;
 - Rapport du Lab contenant entre autres les sous projets publics et privés structurés pour l'atteinte des objectifs du projet phare "Hub minier régional," les besoins de financement associés, les indicateurs clés de suivi et de performance du projet ainsi que la feuille de route détaillée pour l'opérationnalisation du projet phare ;
 - Besoins en investissements publics et privés pour la réalisation du projet ;
 - Réformes et mesures de soutien à la mise en œuvre du projet ;
 - Schéma de gouvernance du projet.
- Budget:** 400 Millions de F CFA.



Focus sur la structuration du Projet : « Hub minier régional » en 2021

Objectifs : Apporter tous les éléments de réponse aux problématiques afférentes à la mise en œuvre du projet phare Hub Minier régional (infrastructures physiques à réaliser, services à intégrer, modèle d'affaires et de gouvernance, plan d'implémentation, modalités de co-financement entre l'État et le secteur privé, ...).

6.5 PERSPECTIVES 2021-2022

- Démarrage de la production de la mine de zircon Sud St-Louis (AFRIG) ;
- Démarrage projet d'exploration aurifère de Makabingui ;
- Reprise de la production de phosphates de la mine de Gadd Bissik (BMCC).



7

FOCUS BATAILLE CLÉ « HUB INDUSTRIEL RÉGIONAL »

7.1 Enjeux & Objectifs

L'ambition de la bataille clé « Hub industriel » est le développement d'une industrie de transformation à haute valeur ajoutée et pour servir de moteur de croissance économique du pays tout en générant un important nombre d'emplois formels.

7.2 Réalisations

7.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Action Phare	Indicateur clé	2012	2019	2020
Création de 2-3 plateformes industrielles intégrées	Surface des plateformes créées	0ha	13ha	13ha

- Réalisations 2014 – 2019 :

Agropole Sud :

- Structuration technique et financière du projet selon la méthodologie Big Fast Results (LAB)
- Sécurisation du financement global d'un montant de 57,6 Mds F CFA

Parc industriel intégré de Diamniadio (P2ID) :

- 7 industriels installés avec la création de plus de 1 000 emplois sur la première phase pour une surface de 13 ha complètement aménagée
- Taux de remplissage de 100% sur la première phase

- Réalisations pour l'année 2020 :

Agropole Sud :

- Création par le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) de la Société de Construction et d'Exploitation (SCE) au capital de 1 milliard FCFA
- Actualisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) pour financement par le Fonds Vert pour le Climat
- Mise en place de la Cellule d'Exécution du

Projet (CEP) Agropoles avec le recrutement de l'équipe projet

Agropole Centre :

- Structuration technique et financière complète du projet (LAB) ;
- Sécurisation d'une partie du financement pour les investissements via la coopération avec la Belgique (dons).

Agropole Nord :

- Signature d'une convention État-ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) pour la réalisation des études de faisabilité ;
- Appui de la JICA (coopération japonaise) pour la structuration de l'Agropole Nord.

Agropole Ouest :

- Réalisation des études de préfaisabilité.

Parc industriel intégré de Diamniadio :

- Deuxième phase lancée, soit un aménagement de 40ha, en partenariat avec EximBank China.

- Focus sur la structuration de la composante Agropole sud du projet phare : « Crédit à la construction et à l'exploitation de l'Agropole sud » en 2018.

Objectifs :

Fournir tous les éléments nécessaires pour lancer l'exécution de l'Agropole sud (infrastructures et services partagés, besoins en investissements, modèle de gouvernance, modèle d'affaire, réformes et mesures d'accompagnement, plan de mise en œuvre).

Résultats du processus de structuration

- 26 porteurs de projets privés accompagnés dans la structuration de leur projet pour générer environ 101 Milliards de F CFA d'investissements privés et créer 35 000 emplois directs sur cinq ans au niveau des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédiou.
- Un modèle de gouvernance orienté vers une gestion privée, avec la mise en place d'une société de construction et d'exploitation de l'Agropole sud ;
- Les conditions préalables (mesures d'accompagnement) ainsi que les mesures incitatives à mettre en place pour garantir la viabilité des investissements privés dans l'Agropole sud sont clairement définies ;
- 56,7 Milliards de F CFA mobilisés auprès de l'Etat et ses partenaires financiers, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID) pour l'opérationnalisation de l'Agropole sud ;
- 13 Milliards de F CFA mobilisés auprès de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) pour accompagner les investissements privés à réaliser par la société de construction et d'exploitation de l'Agropole sud ;

- Focus sur la structuration de la composante Agropole centre du projet phare : « Crédit à la construction et à l'exploitation de l'Agropole centre » en 2020

Objectifs :

Fournir tous les éléments nécessaires pour lancer l'exécution de l'Agropole sud (infrastructures et services partagés, besoins en investissements, modèle de gouvernance, modèle d'affaire, réformes et mesures d'accompagnement, plan de mise en œuvre).

Résultats du processus de structuration

- 37 projets privés structurés pour générer 45,5 Milliards de F CFA d'investissements privés et créer 18 612 emplois dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick et Diourbel sur cinq (5) ans.
- 88,85 Milliards de F CFA à investir par l'Etat et ses partenaires pour la réalisation complète des infrastructures et services partagés de l'Agropole centre.
- Huit (8) réformes prioritaires, assorties de plans d'actions, à mettre en place par l'Etat d'ici fin 2021 pour engager les investissements privés attendus de l'Agropole.
- Un modèle de gouvernance orientée vers une gestion privée, avec la mise en place d'une société de construction et d'exploitation de l'Agropole centre ;
- Une feuille de route budgétisée et détaillée pour l'exécution de l'Agropole centre assortie d'indicateurs de performance a été définie. Une matrice d'analyse des risques liés à la mise en œuvre de l'Agropole centre assortie de plan de mitigation a été définie.



7.2.2. Focus sur les impacts socio-économiques attendus des agropoles

73

DÉFIS À RELEVER

1. Agropole SUD

1. Création de 14 500 emplois directs
2. Exploitations agricoles pour l'approvisionnement des entreprises de l'agropole : anacarde (sur 10 000 ha), mangue (sur 5 500 ha), maïs (sur 5 000 ha) et banane (sur 1 500 ha).
3. Amélioration et augmentation de la production des produits forestiers non-lignéens (baobab, miel, graines et fruits sauvages, huiles et résines, etc.)



2. Agropole Centre

1. Création de 19 200 emplois directs d'ici à 2027
2. Valorisation de 904 749 tonnes d'arachide, 71 551 tonnes de céréales et 52 201 tonnes de sel d'ici à 2027

3. Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio

1. Création de 1 000 emplois
2. Taux de remplissage de 100%
3. Diversité dans les industries implantées (tuyauteerie, textiles, carte bancaires, masques chirurgicaux, emballage)



- Mobilisation du financement public complémentaire nécessaire pour les investissements de l'agropole Centre ;
- Sécurisation du foncier pour l'agropole centre ;
- Satisfaction des conditions d'entrée en vigueur et de décaissements pour la phase 2 du P2ID.

7.4

PERSPECTIVES 2021-2022

- Démarrage des travaux de construction des modules de l'Agropole Sud ;
- Organisation des Journées Portes Ouvertes (JPO) des Agropoles Sud et Centre ;
- Réalisation des études de faisabilité des agropoles Nord et Ouest ;
- Finalisation de l'installation de la 8ème industrie sur la première phase du P2ID (usine de fabrication de carton et emballage) ;
- Démarrage des travaux de la deuxième phase du P2ID.



8

FOCUS BATAILLE CLÉ « POSITIONNEMENT DU SÉNÉGAL COMME HUB MULTI-SERVICES »

8.1 ENJEUX & OBJECTIFS

La Bataille clé Hub multi-services et Tourisme a pour ambition de faire du Sénégal un puissant centre d'attraction de capitaux étrangers au niveau régional.

Pour atteindre cet objectif, la bataille clé se fonde sur quatre grands piliers à savoir :

- Le développement du capital humain ;
- L'attraction de devises et de capitaux étrangers ;
- Le rayonnement international du pays ;
- Le développement du tissu économique local et la création d'emplois formels et qualifiés.

8.2 RÉALISATIONS

8.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Action phare (ou volet)	Indicateur clé	2012	2019
Économie numérique zones dédiées aux services d'exports prêtes à l'emploi	Nombre de parcs	0	1
Dakar Campus Régional de Référence	Nombre d'universités	5	8
Zones Touristiques Intégrées	Nombre de touristes (en millions)	0,98	1,6
Hub Aérien Régional	Nombre de passagers (en millions)	1,7	2,5

- Réalisations 2014 – 2020 :

Économie numérique (PTN) :

- Sécurisation du financement du projet pour 46,3 milliards de FCFA ;
- Travaux de construction du PTN exécutés à hauteur de 48% en fin 2020 ;
- Réalisation de l'étude sur la vocation et le modèle de gestion du parc.

Santé

- Inauguration de l'Institut de Recherche en Santé, de Surveillance Epidémiologie et de Formation (IRESSEF) en juin 2017 ;
- Inauguration du Centre Cardio-Pédiatrique (CUOMO) de Fann en février 2018 ;
- Inauguration de l'usine de production de solutés médicaux (Parenterus) à Bayakh en janvier 2019 ;
- Construction de 4 hôpitaux régionaux (Kaffrine, Sédiou, Kédougou et Touba): les travaux de construction sont réalisés à plus de 90% ;
- Centre National d'Oncologie de Diamniadio (CNO) : sécurisation du financement et finalisation des documents et spécifications techniques du projet ;
- Démarrage des travaux de construction de la nouvelle Unité de fabrication de vaccin contre la fièvre jaune à Diamniadio ;
- Démarrage du processus de structuration de la relance de l'industrie pharmaceutique.

Enseignement supérieur

- Création de trois (3) universités entre 2012 et 2018 (Université Amadou Mahtar Mbow (UAM), Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niasse (USSEIN) et Université Virtuelle du Sénégal (UVS)) ;
- Mise en place de la Cité du Savoir à Diamniadio avec la réalisation à 98% du Centre de Mutualisation et de Partage, réception des équipements pour le Super calculateur, et la réalisation des travaux de finition du siège de l'UVS et de la Médiathèque ;
- Augmentation du nombre de lits à l'UCAD (de 5 000 lits à plus de 10 000 lits en 2018).

Tourisme

- Aménagement de Zones Touristiques Intégrées promouvant différentes offres touristiques (Tourisme d'affaires, tourisme religieux/culturel, tourisme balnéaire, tourisme écologique/d'aventure etc.) ;
- Financement et renforcement de capacités des acteurs du secteur touristique ;
- Réception des travaux de restauration des plages de la station balnéaire de Saly dans le cadre du projet de développement du tourisme et des entreprises (PDTE).



Transport aérien

- Aéroport International Blaise Diagne : mise en service en décembre 2017 ;
- Air Sénégal : démarrage des vols commerciaux vers la sous-région en mai 2018 et réception du premier A330-900 Néo et démarrage de la ligne Dakar-Paris en janvier 2019.
- Aéroports régionaux :
- Signature du contrat commercial pour la réhabilitation de 5 aéroports régionaux (Saint Louis, Matam/Ourossogui, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou) entre le Ministre des Transports Aériens et la société Tchèque TRANSCON en novembre 2017 ;
- Démarrage des travaux de construction de l'aéroport de Saint Louis ;
- Validation en cours des études techniques pour les aéroports de Kédougou, Ziguinchor et Tambacounda.
- Centre Aéronautique de maintenance :
- Sécurisation du foncier et validation de l'étude de faisabilité ;
- Recherche de partenaires techniques et financiers en cours.

Focus sur la structuration du projet de relance de l'industrie pharmaceutique, composante du projet Phare « Dakar Médical City ».

Objectifs : Réunir tous les éléments et outils nécessaires pour accélérer la relance de l'industrie pharmaceutique locale aux fins de mettre en place les conditions d'une souveraineté en médicaments essentiels au Sénégal.

Etat d'avancement en 2020

- Les orientations stratégiques du projet de relance sont définies (marchés cibles pour le Sénégal, maillons des chaînes de valeur du médicament prioritaires) ;
- Le MSAS (Ministère de la Santé et de l'Action Sociale) a été désigné pour assurer le sponsor principal du projet ;
- Les objectifs à court (horizon 2025), moyen (horizon 2030) et long (horizon 2035) termes sur chaque maillon de la chaîne de valeur du médicament ont été définis ;
- Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes au projet ont été définis ;
- Les réformes prioritaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs visés ainsi que les macro-plan d'actions à dérouler par réforme et par maillon ont été définis ;
- Une feuille de route globale budgétisée pour la suite du processus de structuration du projet a été définie.

Résultats attendus en 2021 :

- Rapport du Lab contenant entre autres les sous projets publics et privés à réaliser pour l'atteinte des objectifs du projet, les besoins de financement associés, les indicateurs clés de suivi et de performance du projet ainsi que la feuille de route détaillée pour l'opérationnalisation du projet ;
- Besoins en investissements publics et privés pour la réalisation du projet ;
- Instruments et documents d'opérationnalisation des huit (8) réformes prioritaires ;
- Mesures de soutien assorties d'un plan de mise en œuvre à la relance de l'industrie pharmaceutique.



8.3 DÉFIS À RELEVER

Economie numérique (PTN) :

- Mobilisation des ressources nécessaires de la contrepartie de l'État ;
- Mise en place de mesures fiscales incitatives pour les entreprises qui souhaitent s'installer au niveau du PTN.

Santé

- Disposer d'une feuille de route claire pour la relance de l'industrie pharmaceutique Sénégalaise ;
- Finaliser les travaux de construction de l'hôpital international de Dakar (HID).

Enseignement supérieur

- Démarrer les travaux de construction du campus de Kaolack ;
- Respecter les délais de livraison des infrastructures pédagogiques et sociales pour UAM et pour USSEIN.

Tourisme

- Mobilisation de la contrepartie de l'Etat pour la finalisation des travaux d'aménagement de base des Zones Touristiques Intégrées ;
- Sécurisation du foncier et meilleure implication des populations locales dans les projets touristiques ;
- Accélération de la formation aux métiers du tourisme.

8.4 PERSPECTIVES 2021-2022



Economie numérique (PTN) :

- Sélection du gestionnaire pour l'exploitation du Parc et finalisation des travaux de construction du Parc des Technologies Numériques de Diamniadio ;

Santé

- Mise en service des 4 hôpitaux régionaux (Kaffrine, Sédiou, Kédougou et Touba) ;
- Démarrage des travaux de construction du Centre National d'Oncologie et du projet de délocalisation de la pharmacie d'approvisionnement (PNA) à Diamniadio ;
- Réception de la nouvelle unité de fabrication de vaccins contre la fièvre jaune à Diamniadio ;
- Réception des infrastructures pédagogiques et sociales de l'université du Sine Saloum et de l'université Amadou Mahtar Mbow ;
- Réception du centre de mutualisation et de partage, de la médiathèque et du siège de l'UVS au niveau de la Cité du Savoir ;

Tourisme

- Réception des premiers réceptifs de Pointe Sarène
- Réception des infrastructures et des équipements de l'aéroport de Saint Louis et de Matam-Ourossogui et démarrage des travaux pour Kédougou, Ziguinchor et Tambacounda ;
- Démarrage des travaux de construction du centre aéronautique de maintenance.

9★ FOCUS BATAILLE CLÉ « MODERNISATION GRADUELLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE »

9.1 ENJEUX & OBJECTIFS

Il s'agit avec la bataille clé « Modernisation graduelle de l'économie » :

- De réussir graduellement la transition vers l'économie formelle (~10% d'emplois formels en 2013) ;
- De faire du Sénégal la référence de l'entreprenariat formel en Afrique (micro-tourisme, artisanat, etc.).

9.2 RÉALISATIONS

9.2.1. Principales réalisations sur la période 2014-20200

Action phare (ou volet)	Indicateur Clé	2019	2020
Plan Sectoriel de Développement du Micro Tourisme	Nombres d'incubateurs micro-touristiques	0	2
Création de 20 centres de développement artisanal »	Nombre de centres de développement artisanal	0	8



9.3 DÉFI À RELEVER

• Infrastructures commerciales

- Définir le mode de gestion et d'exploitation des infrastructures commerciales livrées ;
- Structurer et réguler la filière de la distribution (notamment le commerce de détail) ;
- Accélérer la création des infrastructures de stockage et de distribution pour soutenir la production agricole.

• Micro-tourisme

- Meilleure implication des acteurs du micro-tourisme dans la mise en œuvre des projets touristiques.

• Artisanat

- Mobilisation des fonds nécessaires à la construction des autres villages artisanaux

9.4 PERSPECTIVES 2021-2022

- Choix des exploitants et mise en service commercial de la gare des gros porteurs et du marché d'intérêt national ;
- Structuration et régulation du commerce de détail ;
- Réception et mise en service des incubateurs de Saint Louis et Tambacounda ;
- Poursuite du renforcement de capacité des micro-entrepreneurs touristiques ;
- Mise en service des villages artisanaux de Somone et de Pointe-Sarène ;
- Réception et mise en service des villages artisanaux du Lac Rose et du Djoudj ;
- Construction des villages artisanaux de Toubacouta (Fatick), Ndangane (Fatick) et Cap-Skirring.



10

FOCUS BATAILLE CLÉ « DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT SOCIAL ET D'UN ÉCOSYSTÈME DE LA CONSTRUCTION »

10.1

Enjeux et objectifs

Il s'agit avec la bataille clé « **Développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction** » :

- D'accélérer la production de logements sociaux
- De booster la compétitivité du pays
- De créer une filière intégrée de la construction
- De favoriser le développement de la production locale de matériaux de construction

10.2

Réalisations

10.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Indicateur clé	2014	2019	2020	Cumul à Fin 2020
Nombre d'unités d'habitations (par an)	5 000	8 900	5 387	43 391

- Réalisations 2014 – 2019 :
 - Loi d'Orientation n° 2016-31 du 08 novembre 2016 sur l'habitat social adoptée ;
 - Pôles urbains de Diamniadio et de Daga-Kholpa créés ;
 - 10 013 logements livrés ;
 - 25 872 parcelles viabilisées livrées ;
- Réalisations pour l'année 2020 :
 - **1 094 logements livrés** (SICAP SA – 106 ; SENEINDIA – 600 ; ADDOHA 188 ; CDC – 200) ;
 - **4 293 parcelles viabilisées livrées** (DGUA – 3 405 ; SN HLM – 813 ; SICAP SA – 75).

Lancement du projet des 100 000 logements (<https://100000logements.com>)

1. Création de la Société d'Aménagement Foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU S.A)
2. Transfert des assiettes foncières du pôle urbain de Daga-Kholpa à la SAFRU pour l'aménagement des VRD
3. Mise en œuvre de la phase d'urgence pour 20 000 logements



•10.2.2.Focus sur les impacts socio-économiques générés par la bataille clé « Habitat et construction »

1. Effets directs

- 1. Entreprises de fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et de matériaux de construction
- Production : 319,0 milliards FCFA en 2018 (+65,6 milliards FCFA qu'en 2012)
- Augmentation des investissements : +29,5 milliards FCFA en 2018 comparé à 2012
- Investissements dans la construction de logements et bâtiments non résidentiels : 725,8 milliards FCFA en 2018 contre 446,7 milliards FCFA en 2014 (NACN/ANSD)
- Ventes de produits fabriqués : 301,6 milliards FCFA (+63,7 milliards FCFA)
- Hausse du chiffre d'affaires : 318 milliards FCFA en 2018 (+25,9% par rapport à 2012)
- 2. Accès à un logement décent et abordable à des ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement dans les conditions du marché
- 3. Ventes locales de ciment : 4,7 millions de tonnes en 2018 (+2,2 millions de tonnes qu'en 2012)



3. Impacts

1. Investissements dans la construction de logements et bâtiments non résidentiels : 608,4 milliards FCFA (+161,7 milliards FCFA comparé à 2012)
2. Contribution à la croissance : 2% par an sur 5 ans
3. Emploi : hausse de la main d'œuvre non qualifiée
4. Création d'emploi : une hausse de 5,4% de la main d'œuvre

2. Effets indirects

1. Hausse de nombre d'entreprises privées (1.088 entreprises formelles de bâtiment ou génie civil en 2018 contre 574 en 2012.)

10.3 Défis à relever

- Sécurisation du foncier pour les promoteurs publics ;
- Meilleure implication des collectivités territoriales ;
- Mise en place d'un guichet unique ;
- Structuration de l'écosystème de construction ;
- Adoption des mesures fiscales incitatives ;
- Mobilisation des ressources nécessaires au financement des VRD ;
- Implication du secteur privé à travers la nouvelle loi PPP ;
- Renforcement des prêts pour les fonctionnaires (prêts DMC).

Focus sur la structuration du Projet : « Développement de l'Ecosystème de construction »

1. Objectifs : Accélérer l'atteinte des résultats en termes d'habitat et de construction, à travers la structuration technique et financière du Projet Phare

Résultats attendus :

- 1.1. Définition consensuelle des orientations stratégiques
- 1.2. Estimation globale des besoins en investissements public et privé
- 1.3. Définition d'une feuille de route claire et consensuelle
- 1.4. Validation des engagements de l'État et du secteur privé

2. Budget : 450 Millions de F CFA

10.4 Perspectives 2021-2022

- Démarrage des travaux de VRD au niveau du pôle urbain de Daga-Kholpa par la SAFRU ;
- Livraison de 20 000 unités d'habitation pour la phase d'urgence du projet 100 000 logements ;
- Structuration complète du projet phare « écosystème de la construction » ;
- Mise en œuvre des réformes sur l'habitat social.



11

FOCUS CATALYSEUR « CAPITAL HUMAIN »

11.1 ENJEUX & OBJECTIFS

Ce catalyseur a pour objectif de fournir à chaque secteur les ressources humaines requises pour leur croissance, en termes quantitatifs et qualitatifs, et de faire changer d'échelle les formations techniques et professionnelles.

11.2 RÉALISATIONS

11.2.1. Principales réalisations 2014-2020



Indicateur Clé	2012	2020
Rétrocession CFCE à la formation professionnelle	0%	100%
Nombre d'ISEP	0	5

- Création de cinq (5) Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) à Thiès, Diamniadio, Matam, Bignona et Richard-Toll dans les domaines de l'automobile et de la maintenance, du transport ferroviaire, de l'exploitation agricole, des TIC, des énergies etc. par le ministère en charge de l'enseignement supérieur ;
- Développement accéléré des formations professionnelles et techniques : rétrocession de la Contribution Forfaitaire à la Charge des Employeurs (CFCE) et mise en place de programme de Formation Ecole Entreprise (PF2E) par le ministère de la formation professionnelle et technique ;

- 37 459 travailleurs formés, 36 402 jeunes formés (formation initiale et groupée) grâce au Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) ;
- 2 783 étudiants formés dans le secteur agro-alimentaire, du numérique, de l'énergie, des mines et des industries culturelles et créatives, 307 lauréats sélectionnés ont été accompagnés dans le cadre de l'incubation et 402 entreprises créées par le PSE-J.



11.3 DÉFIS À RELEVER

Passer à l'échelle (plus d'ISEP, plus de subventions de l'Etat) pour former plus de jeunes.

11.4 PERSPECTIVES 2021-2022



- Développer les compétences de 500 lauréats en entrepreneuriat en agriculture, TICs, énergie, mines et santé en 2021, mettre en place un incubateur agroécologique à Mboro et renforcer les capacités des entrepreneurs dans les domaines de la restructuration et de la gestion des entreprises en difficulté à travers le PSE-J ;
- Construction de quarante-cinq (45) centres de formation professionnelle et technique.

12

FOCUS CATALYSEUR « ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES »

12.1 ENJEUX & OBJECTIFS

Le Catalyseur « Environnement des affaires et régulation » ambitionne de réussir un choc de compétitivité et d'établir le Sénégal dans le top 100 mondial d'ici 2023 et faire de l'environnement des affaires un

avantage compétitif du Sénégal pour la promotion de l'investissement privé national et l'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE).

12.2 RÉALISATIONS

12.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Projet Phare	2012	2014	2019	2020
Redressement des classements d'attractivité	Classement Doing Business	178	141	123
Zones Economiques Spéciales	Investissements dans les ZES (Millions FCFA)	00	43 195	12 180
Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat	Nombre de contrats de performance signés	7	45	ND

• Réalisations 2014 – 2019 :

Redressement des classements d'attractivité (Doing Business)

- 22 réformes mises en œuvre durant les cinq années ;
- Neufs indicateurs ont été impactés positivement par ces réformes (création d'entreprises, octroi du permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiements de taxes, exécution de contrats, résolution de l'insolvabilité) ;
- Durant ces cinq années, le Sénégal a été dans le Top 5 des meilleurs réformateurs d'Afrique Sub-saharienne ;

- Deuxième meilleur réformateur de l'espace UEMOA après la Côte d'Ivoire et quatrième meilleur réformateur de la CEDEAO après le Ghana, le Cap-Vert et la Côte d'Ivoire.

- Mise en œuvre des PREAC I (2013 – 2015) et PREAC II (2016 – 2018) qui ont permis respectivement de réduire les délais et les coûts de délivrances d'actes administratifs et de consolider les acquis.

- Entame du PREAC III (2019 – 2023) qui a permis de lancer des réformes couvrant la législation du travail, la justice commerciale, le Code des investissements, le télépaiement, la simplification des systèmes de tarification au Port de Dakar, le développement des start up et des PME ou encore la mise en place des plateformes d'investissement.

Les Zones Économiques Spéciales (ZES) et Paquets Investisseurs

- Définition du cadre légal et réglementaire des ZES, plus spécifiquement :
- Adoption de la loi portant sur les ZES ;
- Adoption de la loi sur les incitations applicables dans les ZES ;
- Décret fixant la création et l'organisation du Comité Paritaire Public-Privé des ZES ;
- Décret d'application de la loi 2017 - 07 sur les incitations.
- Implantation et opérationnalisation de la première phase (13 Hectares) du Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) ;
- Choix du Promoteur/Développeur ;
- Libération des emprises ;
- Mobilisation des ressources pour la réalisation des réseaux primaires ;
- Mise en place du Centre de Facilitation des procédures administratives (Guichet unique) ;
- Mise en place du guichet unique dans la ZES de DIASS ;
- Implantation et opérationnalisation du cargo village (plateforme de services d'import-export) dans la ZES de DIASS (moins d'un hectare aménagé, sur les quatre prévus) ;
- Choix du promoteur pour l'opérationnalisation de la ZES de Sandiara ;
- Élaboration de la Stratégie Nationale de Développement et de Déploiement des ZES et sa validation technique.

- Réalisations pour l'année 2020 :

Redressement des classements d'attractivité (Doing Business)

- Réajustement du PREAC III en vue d'intégrer de nouvelles mesures pour atteindre la souveraineté alimentaire et sanitaire suite à la pandémie de COVID 19.
- Réajustement et accélération du PAP2 par la réalisation de seize chantiers de réformes pour gagner les dix batailles clés sectorielles prioritaires et de souveraineté.

Les Zones Economiques Spéciales et Paquets Investisseurs

- Démarrage de l'implantation de la quatrième ZES de Bargny-Sendou ;
- Choix du promoteur ;
- Mise en place du guichet unique.
- Finalisation du cadre légal et réglementaire des ZES ;
- Implantation du Centre de facilitation des procédures administratives (CFPA) de l'APIX au Parc Industriel Intégré de Diamniadio ;
- Démarrage de l'opérationnalisation de la Phase 2 du P2ID ;
- Démarrage de l'étude sur l'import substitution ;
- Démarrage de l'étude sur la situation de référence.



12.3 DÉFIS À RELEVER

Redressement des classements d'attractivité (Doing Business)

- Réussir la mise en œuvre, dans la période 2020-2023, de seize (16) chantiers de réformes pour gagner les 10 batailles sectorielles prioritaires et de souveraineté : (I) Fonds d'amorçage des projets, (II) Fonds d'appui au secteur privé, (III) Aménagement des Zones Economiques Spéciales, (IV) Partenariats Publics Privés, (V) Code des investissements, (VI) Justice commerciale, (VII) Santé et Pharmacie, (VIII) Dématérialisation, (IX) Protection Sociale, (X) Contenu local, (XI) Commande publique, (XII) Structuration de l'informel, (XIII) Fonds de garantie, (XIV) Statut champion national/Chef d'entreprise, (XV) Rénovation de la législation du Travail, (XVI) Accès à la propriété.

Les Zones Economiques Spéciales et Paquets Investisseurs

- Réduction du coût des facteurs de production, en particulier l'électricité ;
- Résolution des problèmes lié à l'import-substitution ;
- Accès au marché de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- Mise à disposition des ressources nécessaires aux aménagements des réseaux primaires ;
- Revue du cadre légal et réglementaire des ZES pour une meilleure prise en charge des besoins des investisseurs et rendre les ZES plus attractives et compétitives ;
- Amélioration du positionnement des ZES à travers le monde, en vue d'attirer les meilleurs Promoteurs/Développeurs et des entreprises de grandes envergures.

12.4

PERSPECTIVES 2021-2022

Redressement des classements d'attractivité (Doing Business)

- Facilitation de l'accès à la commande publique et à la promotion du contenu local, un des moyens de promotion des PME et de l'actionnariat national pour participer à la relance de l'économie inclusive;
- Mise en place d'un nouveau code du travail et d'un code unique de sécurité sociale ;
- Structuration du secteur informel avec la mise en œuvre des programmes d'accompagnement et d'éducation financière en vue de capter les besoins de structuration du secteur informel, en plus du renforcement de la qualification des acteurs et de la digitalisation des moyens de paiement,

Les Zones Économiques Spéciales (ZES) et Paquets Investisseurs

- Validation politique de la Stratégie Nationale de Développement et de Déploiement des ZES ;
- Réalisation de la phase 2 du P2ID ;
- Réalisation des réseaux primaires des ZES de Sandiara et de Diass ;
- Mise en exploitation de la ZES de Bargny-Sendou ;
- Installation d'une centrale électrique dédiée aux ZES avec l'accompagnement de la SENELEC.



13★

FOCUS CATALYSEUR « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'IMPULSION DE L'ETAT »

13.1 ENJEUX ET OBJECTIFS

Il s'agit avec le catalyseur « Renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat » :

- D'asseoir des bases réelles d'amélioration durable des performances administratives ;
- De s'orienter vers l'efficience et l'impulsion d'une action publique communautaire de création de richesses et d'emplois décents, de renforcement de l'attractivité des investissements privés et de partage de la valeur ajoutée.

13.2 RÉALISATIONS

14.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Indicateur clé	2014	2019	2020
Nombre de contrats de performances signés	7	45	ND
Surfaces foncières mises à disposition pour l'agriculture en ha	0	64 556	65 117
Surfaces foncières mises à disposition pour l'habitat social	0	16 865	17 103
Nombre de parcelles avec NICAD			1 081 606

• Réalisations pour la période 2014 – 2019 :

Accès de l'économie informelle à la protection sociale

- Etude sur l'articulation du Régime Simplifié du Petit Contribuable (RSPC) à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;

Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat

- Opérationnalisation de l'observatoire du secteur parapublic ;
- 45 contrats de performance signés entre l'Etat et des entités publiques ou parapubliques ;

Mise à disposition accélérée du foncier

- Mobilisations foncières de 64 556 ha pour le développement agricole et de 16 865 ha pour la promotion de l'habitat social ;

Modernisation du service public

- Adoption en 2016 de 8 « mesures institutionnelles » lors du Forum National de l'Administration (FNA) ;
- Lancement du PAMA en 2019.

- Réalisations pour l'année 2020 :

Accès de l'économie informelle à la protection sociale

- Adoption du modèle de Mutuelle Sociale Branche Santé au sous-secteur Artisanat ;
- Mise en place du Comité d'Initiative Mutualiste (CIM) des artisans du Sénégal ;
- Formation du CIM au mutualisme social et principes de fonctionnement d'organisations mutualistes ;
- Initialisation de la campagne d'adhésion des artisans à la première Mutuelle Sociale.

Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat

- Actualisation du référentiel du cadre juridique des entreprises du secteur parapublic avec une orientation vers la gestion axée sur les résultats ;
- Optimisation à plus de 52 milliards des dividendes de l'Etat « actionnaire ».

Mise à disposition accélérée du foncier

- Immatriculation de 1 081 606 parcelles avec Numéro d'identification cadastral (NICAD) ;
- Mise en œuvre du « Projet Cadastre et Sécurisation Foncière au Sénégal–PROCASEF» ;
- Déploiement des stratégies de modernisation de la gestion foncière et de géomatique.

13.2.2. Focus sur les impacts socioéconomiques générés par le catalyseur « Renforcement des capacités d'impulsion de l'Etat »

Modernisation du service public

- Adoption de la « charte de déconcentration » ;
- Installation de 6 bureaux relais dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Fatick, Louga et Matam (23 896 services offerts) ;
- Caravane de délivrance de services publics dans 5 régions (listées ci-dessus sauf Matam - 8 738 services offerts) ;
- Déconcentration des services centraux de la fonction publique et évaluation de la satisfaction des usagers-fonctionnaires dans ces 5 régions ;
- Mise en ligne de 6 procédures sur 33 ciblées et 3 en préproduction.



13.3 DÉFIS À RELEVER

Accès de l'économie informelle à la protection sociale

- Réussir la phase pilote d'implantation de la mutuelle sociale des artisans, branche Santé ;
- Bâtir un régime simplifié de protection sociale adaptée aux capacités de contribution du secteur informel.

Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat

- Maîtriser les risques budgétaires spécifiques aux entreprises publiques et parapubliques.

Mise à disposition accélérée du foncier

- Maîtriser la sécurisation foncière en assurant la traçabilité de l'information foncière ;
- Réussir le cadastre universel avec un système numérisé.

Modernisation du service public

- Renforcer la qualité, l'efficience et l'efficacité dans la gouvernance et l'action publique.
- Démocratiser l'accès aux services publics pour satisfaire aux besoins et attentes des usagers-bénéficiaires.

- Assurer l'exécution des plans de redressements des entreprises en difficultés ;
- Accroître les dividendes ou résultats financiers nets des entreprises publiques.

Mise à disposition accélérée du foncier

- Réaliser les études techniques supports au projet de cadastre universel ;
- Optimiser en zones rurales et urbaines la sécurisation des surfaces foncières dédiées à l'implantation des projets agricoles et du programme des « 100 000 » logements sociaux.

Modernisation du service public

- Amorcer l'exécution des initiatives d'optimisation des structures administratives ;
- Étendre les installations de bureaux relais aux 8 régions restantes ;
- Amplifier la déconcentration des services centraux dans les 14 régions du Sénégal ;
- Rythmer la simplification et la dématérialisation des 50 procédures administratives ciblées lors du Forum National de 2016.

13.4 PERSPECTIVES 2021-2022

Accès de l'économie informelle à la protection sociale

- Organiser l'assemblée générale constitutive et lancer le démarrage de la mutuelle ;
- Massifier l'adhésion et l'affiliation des acteurs économiques de l'artisanat à la mutuelle sociale pilote ;
- Démarrer les prestations des offres de soins de santé aux affiliés-bénéficiaires ;
- Intégrer le régime simplifié de protection sociale adapté à l'économie informelle et au nouveau code de sécurité sociale.

Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat

- Adopter la loi visant le cadre légal de promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des organismes du secteur parapublic, des deniers publics et des participations de l'Etat ;



14*

FOCUS CATALYSEUR « FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »

14.1 ENJEUX ET OBJECTIFS

Il s'agit avec le catalyseur « Financement de l'économie » :

- D'approfondir et diversifier l'offre de financement pour mieux couvrir les différents segments de l'économie ;
- De renforcer le financement à l'économie rurale, aux TPE/PME, le financement long terme et les crédits immobiliers.

14.2 RÉALISATIONS

14.2.1. Principales réalisations 2014-2020

Indicateur clé	2012	2019	2020
Taux de bancarisation	13%	21,11%	55,18*%
Crédits à l'économie en milliards FCFA	2764	4582	ND***

*Taux de bancarisation élargi

- Réalisations pour la période 2014 – 2019 :

Bancarisation des bas revenus

- Mise en place d'un cadre réglementaire pour favoriser la bancarisation des bas revenus ;
- Mise en place de l'écosystème de la finance digitale et du mobile banking ;
- Elaboration de la Lettre de Politique Sectorielle et du développement de la microfinance et de l'économie sociale et solidaire.

Accès des TPE/PME au crédit et au financement

- Adoption par l'Assemblée Nationale de la loi d'orientation relative aux PME et de la Start-up Act ;
- Consolidation du programme de labellisation des PME ;
- Développement du dispositif d'appui (BCEAO) et mécanismes de financement (DER) aux TPME.



14.3 DÉFIS À RELEVER

- Poursuivre le renforcement du cadre réglementaire ;
- Accroître les ressources accordées aux dispositifs d'appui et d'encadrement des SFD ;
- Accélérer le démarrage effectif du PROMISE (Programme de Développement de la Micro-finance Islamique au Sénégal) ;
- Assurer la réglementation des FINTECH ;
- Poursuivre l'assainissement des SFD ;
- Meilleur calibrage de l'offre financière aux besoins des TPE et des PME pour permettre aux petites entreprises d'avoir accès au financement des banques classiques ou à la microfinance, dans des conditions adéquates.

14.4 PERSPECTIVES 2021-2022

- Validation et partage de la Stratégie Nationale d>Inclusion Financière (SNIF) ;
- Élaboration du Programme National d'Éducation Financière (PNEF) ;
- Démarrage effectif du Programme de Développement de la Microfinance Islamique au Sénégal (PROMISE) ;
- Disposer d'un cadre réglementaire pour les FINTECH ;
- Mise en œuvre effective des projets et programmes (Mobile Banking mutualisé, PROMISE, PROVAREL, etc.).

15★

CONCLUSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU OPÉRATIONNEL DE SUIVI DU PLAN SÉNÉGAL EMERGENT

Le présent Rapport Bilan 2014- 2020 a permis de faire un point de situation exhaustif sur l'état de mise en œuvre des projets et réformes phares du PSE depuis le lancement du Plan Sénégal Émergent et de fixer le cap pour l'opérationnalisation des actions phares inscrites dans le PAP II2A du PSE.

Il a mis en exergue les avancées enregistrées, les perspectives qui se dessinent, mais également les défis qui devront être relevés dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du PSE.

Le Bureau Opérationnel de suivi du PSE, arrivé à maturité dans ses actions en appui à l'écosystème, apporte une contribution significative pour accélérer la mise en œuvre des projets et réformes stratégiques du PSE pour l'atteinte des objectifs visés au plan économique et social. Il s'est agi pour le dispositif spécial de veiller à renforcer son appui techniques aux ministères sectoriels et structures d'exécution dans la structuration et la maturation des projets et réformes complexes, réduire substantiellement le temps moyen d'exécution des projets structurants par une remontée des informations plus efficiente, d'évaluer sans concession les impacts socio-économiques réels des actions phares sur les populations

aux fins d'en tirer les enseignements pertinents et d'assurer une coordination de la mise en œuvre des projets et réformes prioritaires dans un esprit de co-construction et d'inclusion participative.

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent sur les cinq dernières années reflètent l'engagement et la contribution des différentes parties que sont les Chefs de Projets et Points focaux mais aussi la dynamique de nos partenariats avec les partenaires techniques et financiers, parmi lesquels une mention spéciale au PNUD qui accompagne le Dispositif depuis le lancement du PSE.

Rendez-vous à fin 2021, pour d'autres avancées dans la marche résolue vers l'émergence.

El Ousseyni KANE





Crédit photos : Présidence de la République



CONTACT



167 Avenue Lamine Gueye x Soweto



+221 33 829 28 27



info@senegal-emergent.com



www.senegal-emergent.com